



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Signale

Direction des Sécurités

La Rochelle, le **11 6 NOV. 2021**

Le préfet de la Charente-Maritime
à
Mesdames et Messieurs les maires

*Pour information Mmes et MM. les sous-préfets
d'arrondissement.*

*Madame la présidente du Conseil départemental
Mmes et MM. les parlementaires*

Objet : COVID-19 – Campagne de vaccination « Vaccinons nos aînés ».

PJ : communiqué de presse ARS Nouvelle-Aquitaine 15 novembre 2021

À ce jour, si la situation épidémiologique du département de la Charente-maritime évolue moins défavorablement que d'autres départements de Nouvelle-Aquitaine, le taux d'incidence a de nouveau dépassé le seuil d'alerte atteignant 70,5 pour 100 000 habitants, le 15 novembre 2021.

Aujourd'hui, la vaccination des personnes âgées de plus de 80 ans, qu'il s'agisse des premières, deuxièmes vaccinations ou des rappels, constitue un objectif prioritaire. La campagne « Vaccinons nos aînés » lancée par le gouvernement a pour objectif de conjuguer les efforts de l'ensemble des acteurs concernés pour promouvoir la vaccination auprès de cette tranche d'âge. Ainsi, à partir du 15 décembre, les personnes âgées de plus de 65 ans devront justifier d'un rappel pour prolonger la validité de leur pass sanitaire.

C'est pourquoi, je sollicite votre concours afin que les personnes âgées de plus de 80 ans puissent être contactées. Au moyen de votre registre des personnes fragiles et isolées, selon la situation des intéressés, il conviendra de :

- proposer la réalisation d'une première injection pour les personnes encore non vaccinées ;
- sensibiliser les personnes déjà vaccinées et en leur rappelant l'importance de réaliser 6 mois après leur dernière injection, une dose de rappel auprès du centre de vaccination ou d'un professionnel de ville.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire. Ainsi un numéro dédié à la réponse aux élus est ouvert à la préfecture (05 46 27 43 71), vous pouvez également prendre contact par téléphone avec votre sous-préfecture. L'adresse mail dédiée aux questions en lien avec le COVID est toujours active : pref-covid19@charente-maritime.gouv.fr.

Par ailleurs, je vous rappelle l'existence d'un numéro vert (gratuit depuis un poste fixe, ouvert 24/24h et 7/7j) destiné à répondre aux interrogations de nos concitoyens concernant ce virus : 0 800 130 000. Enfin, je vous invite à consulter le site du gouvernement (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) et le site de la préfecture (<http://www.charente-maritime.gouv.fr>) sur lesquels des informations seront régulièrement mises à jour.

Le Préfet,

Nicolas BASSELIER